

INSTITUT FRANÇAIS  
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE



المعهد العلمي الفرنسي للآثار الشرقية

Le jeudi 30 avril 2015

## AVIS

### AVIS CONCERNANT LE DEPOT DES CANDIDATURES AUX POSTES DE MEMBRE SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHEOLOGIE ORIENTALE DU CAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2015-2016

L'Institut français d'archéologie orientale du Caire est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel placé sous l'autorité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il a son siège au Caire. Ses domaines de recherche s'étendent de la préhistoire jusqu'à l'époque contemporaine.

Conformément à ses statuts, et plus précisément aux articles 19 à 22 du décret n° 2011-164 du 10 février 2011 relatif aux écoles françaises à l'étranger, l'institut recrute des membres scientifiques pour une durée d'un an renouvelable trois fois au plus. Les membres scientifiques sont nommés par le directeur de l'établissement, après avis du conseil scientifique, au sein d'une liste établie par une commission d'admission, pour une année. Ils participent aux activités archéologiques et aux programmes de recherche de l'Ifao.

Les nominations sont prononcées pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015. Elles peuvent être renouvelées pour une, deux ou trois fois consécutives. D'autres membres peuvent être nommés à titre étranger sur proposition de la commission d'admission et avis du conseil scientifique, sous condition d'une prise en charge de leurs frais de séjour par leur gouvernement ou tout autre organisme, conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n° 2011-164 du 10 février 2011 relatif aux écoles françaises à l'étranger. Pour l'année 2015, deux postes de membre à titre étranger seront ouverts.

Les membres non fonctionnaires reçoivent le traitement en vigueur pour un professeur agrégé de classe normale au 1<sup>er</sup> échelon (indice brut 427). Les membres fonctionnaires dont l'indice de rémunération en métropole est supérieur à la rémunération de base ci-dessus précisée reçoivent le traitement correspondant à leur indice dans leur corps d'origine, sans pouvoir dépasser l'indice brut 590. Ces derniers sont placés en position de détachement.

En outre, les membres perçoivent une indemnité de résidence et des majorations familiales, s'il y a lieu.

L'article 9 du règlement intérieur de l'Ifao précise les modalités du dépôt des candidatures.



### Les conditions pour faire acte de candidature

1. soit être doctorant ;
2. soit être titulaire d'un diplôme national de niveau égal ou supérieur au doctorat ;
3. soit être maître de conférences ou personnel assimilé en application de l'article 6 du décret du 16 janvier 1992 susvisé ;
4. soit justifier de titres ou diplômes universitaires ou scientifiques étrangers jugés équivalents par la commission d'admission.

### Le dossier de candidature des postulants doit comporter :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae comportant notamment l'indication des études poursuivies, des diplômes obtenus, des publications ou travaux réalisés ;
- une lettre de recommandation ;
- une liste des publications ;
- un exposé d'un projet de recherche s'inscrivant dans les programmes scientifiques de l'Ifao pour le contrat quinquennal 2012-2016.

Le dossier doit en outre comporter les documents suivants :

- a) la demande d'admission (cf. modèle annexé) ;
- b.1) **Pour les fonctionnaires**, un certificat délivré par l'autorité hiérarchique indiquant la situation administrative actuelle (catégorie, échelon) et une copie de leur dernier arrêté d'avancement ;
- b.2) **Pour les fonctionnaires titulaires de l'enseignement supérieur**, les documents prévus en b1 et un avis favorable au détachement du candidat pour une année, en cas de succès, du président ou directeur de son établissement d'origine, nanti de l'avis conforme du conseil d'administration dudit établissement ;
- b.3) **Pour les non-fonctionnaires**, une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...), un extrait du casier judiciaire et un certificat médical constatant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité le mettant dans l'impossibilité d'occuper la place demandée ;
- c) Pour les candidats mariés, une photocopie du livret de famille ; pour les candidats liés par un pacte civil de solidarité, un justificatif de situation ;
- d) Une copie des diplômes obtenus ; pour les titulaires d'un doctorat, joindre copie du rapport de thèse ou, à défaut, des pré-rapports ;

INSTITUT FRANÇAIS  
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE



المعهد العلمي الفرنسي للآثار الشرقية

e) Lorsque le candidat n'a pas encore soutenu de thèse, joindre un certificat de l'université intéressée et une lettre d'appui du directeur de thèse ;

f) Pour les candidats concernés, la copie du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

**Pour les postes proposés au renouvellement**, conformément à l'article 9.1 du règlement intérieur de l'Ifao, les membres doivent fournir :

- un bilan de leur activité à l'Institut ;
- les perspectives de leur recherche dans le cadre des années suivantes à l'Ifao ;
- le rapport du directeur.

Le dossier de candidature doit être déposé au plus tard **le 31 mai 2015, à minuit**, sous forme électronique sur le site internet de l'Ifao sous la rubrique [annonces / Postes & emplois](#).

Tous renseignements sur le dossier administratif peuvent être demandés au secrétariat de la direction, M<sup>me</sup> Mervat Doss (téléphone : 02-27-97-16-49, mél : [direction@ifao.egnet.net](mailto:direction@ifao.egnet.net))

INSTITUT FRANÇAIS  
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE



المعهد العلمي الفرنسي للآثار الشرقية

## ANNEXE

### DEMANDE D'ADMISSION À LA QUALITÉ DE MEMBRE DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE DU CAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2015-2016

Nom (en caractères d'imprimerie) :

Prénoms :

Date de naissance :

Nationalité :

Situation de famille : célibataire, marié(e), divorcé(e), veuf(ve), pacte civil de solidarité (rayer les mentions inutiles).

Situation administrative (pour les fonctionnaires) :

Pour les allocataires-moniteurs normaliens, attachés temporaires d'enseignement et de recherche et assimilés, préciser le nombre d'années déjà passées dans ces fonctions :

Adresse personnelle :

Téléphone :

– professionnel :

– personnel :

Courriel :

Situation vis-à-vis de la participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) :

Titres universitaires (études poursuivies, diplômes obtenus [\*]) :

INSTITUT FRANÇAIS  
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE



المعهد العلمي الفرنسي للآثار الشرقية

Stage d'agrégation (le cas échéant) effectué ou en cours (préciser les dates) :

Publications ou/et travaux réalisés :

Programme détaillé des travaux projetés :

(Éventuellement) Sujet de thèse :

Nom du directeur de thèse :

Je soussigné,

ai l'honneur de solliciter mon admission à l'Institut d'archéologie orientale du Caire en qualité de membre, avec pour orientation (rayer la mention inutile) :

- les études égyptologiques et papyrologiques ;
- les études coptes, arabes et islamiques.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

(\*) Indiquer les années d'obtention des diplômes ou de réussite au concours.